

VTT –Règlement du Challenge Compétitions UFOLEP

UFOLEP Haute-Vienne 2025-2026

Le présent règlement servira pour les épreuves de compétition VTT du challenge UFOLEP 87 2025-2026 :

Ce règlement vient s'ajouter en complément du règlement national UFOLEP VTT disponible [ici](#) :

1. Rappel

Ce challenge est ouvert à tous les licenciés UFOLEP, de tous les départements, possédant une licence et un carton VTT Compétition 2025-2026 qui participeront à une ou plusieurs des compétitions VTT organisées en Haute-Vienne cette saison.

Les cartons compétition VTT seront attribués pour le comité départemental UFOLEP 87 à tous les licenciés ayant le code VTT en compétition (26014)

2. Conditions d'accès des épreuves

Les épreuves sont ouvertes uniquement aux licenciés UFOLEP à jour de leur licence 2025-2026.

3. Types d'épreuves

Il s'agit d'épreuves chronométrées sur circuit balisé donnant lieu à un classement par catégories d'âges.

Sont classés pour le challenge uniquement les licenciés UFOLEP

Les autres concurrents seront toutefois classés au scratch sur chaque épreuve.

4. Calendrier

Les compétitions du challenge 2025-2026 sont les suivantes :

- 21/09/25 – Compétition de Séreilhac (circuit)
- 19/10/25 - Les Sentiers des Etangs à Nantiat (circuit)
- 26/10/25 - La Frédéric Mistral à Blond (Raid) **sauf pour les 11/12 ans,**
- 01/03/26 - La Compét de Rilhac-Rancon (Circuit),
- 22/03/26 - Championnat Départemental à Saint Denis des Murs (circuit)

VTT –Règlement du Challenge Compétitions UFOLEP

UFOLEP Haute-Vienne 2025-2026

- 30/03/26 – Saint Priest sous Aixe (Circuit)
- 12/04/26 - Les Castors St Sauveur (Circuit)
- 19/04/26 – Saint-Léonard de Noblat (circuit)
- 03/05/26 - La Roche l'abeille (circuit)

Les épreuves sont inscrites au calendrier départemental disponible sur le site www.ufolep-cyclisme.org

***Tous les licenciés VTT Ufolep 87 avec un carton compétition 2025-2026 pourront prendre part au Championnat départemental, mais seuls ceux qui auront participé à 3 courses VTT avant le départemental pourront être titrés.**

5. Catégories d'âges

Catégorie d'âge à prendre en compte pour l'attribution des titres officiels durant la saison VTT UFOLEP 2025-2026

FEMININES	ANNEE DE NAISSANCE
JEUNES FEMININES 11/12 ans	Nées entre le 01/01/2014 et le 31/12/2015
JEUNES FEMININES 13/14 ans	Nées entre le 01/01/2012 et le 31/12/2013
JEUNES FEMININES 15/16 ans	Nées entre le 01/01/2010 et le 31/12/2011
ADULTES FEMININES 17/19 ans	Nées entre le 01/01/2007 et le 31/12/2009
ADULTES FEMININES 20/29 ans	Nées entre le 01/01/1997 et le 31/12/2006
ADULTES FEMININES 30/39 ans	Nées entre le 01/01/1987 et le 31/12/1996

VTT –Règlement du Challenge Compétitions UFOLEP

UFOLEP Haute-Vienne 2025-2026

ADULTES FEMININES 40/49 ans	Nées entre le 01/01/1977 et le 31/12/1986
ADULTES FEMININES 50 ans et +	Nées avant le 31/12/1976

MASCULINS	ANNEE DE NAISSANCE
JEUNES MASCULINS 11/12 ans	Nés entre le 01/01/2014 et le 31/12/2015
JEUNES MASCULINS 13/14 ans	Nés entre le 01/01/2012 et le 31/12/2013
JEUNES MASCULINS 15/16 ans	Nés entre le 01/01/2010 et le 31/12/2011
ADULTE MASCULINS 17/19 ans	Nés entre le 01/01/2007 et le 31/12/2009
ADULTE MASCULINS 20/29 ans	Nés entre le 01/01/1997 et le 31/12/2006
ADULTE MASCULINS 30/39 ans	Nés entre le 01/01/1987 et le 31/12/1996
ADULTE MASCULINS 40/49 ans	Nés entre le 01/01/1977 et le 31/12/1986
ADULTE MASCULINS 50/59 ans	Nés entre le 01/01/1967 et le 31/12/1976
ADULTE MASCULINS 60 ans et +	Nés avant le 31/12/1966

6. Droits d'engagement et inscriptions

Les droits d'engagement sont fixés par le comité départemental sous proposition de la commission technique départementale de VTT

- Licencié adulte en ligne : 7€

VTT –Règlement du Challenge Compétitions UFOLEP

UFOLEP Haute-Vienne 2025-2026

- Licencié jeune : 6€

Les participants devront s'inscrire sur www.ufolep-cyclisme.org pour des questions logistiques et faciliter le travail des organisateurs (pour permettre de préparer le logiciel de classement avec la liste des engagés, le ravito, les récompenses etc..).

A partir de l'épreuve de Nantiat, le paiement en ligne sera obligatoire lors de l'inscription sur toutes les épreuves. Possibilité de paiement groupé pour les clubs, notamment sur les championnats.

Les positions sur les lignes de départs se feront en fonction de l'ordre d'arrivée des inscriptions. (Sauf pour les championnats ou les podiums de l'année précédente seront prioritaires)

7. Attribution des plaques de cadre

Les numéros de plaque sont attribués en début de saison par la commission technique départementale de VTT. Chaque licencié UFOLEP 87 possédera une plaque de cadre pour l'ensemble de la saison sportive. En cas de changement de catégorie ou d'arrêt de l'activité, la plaque doit être rendue.

Les numéros des plaques correspondent à une catégorie sportive bien précise :

11/12 ans : 1 à 99	40/49 ans : 400 à 499
13/14 ans : 700 à 799	50/59 ans : 500 à 599
15/16 ans : 800 à 899	60 ans et + : 600 à 699
17/19 ans : 100 à 199	Féminines : 900 à 979
20/29 ans : 200 à 299	Tandem : 980 à 999
30/39 ans : 300 à 399	

8. Organisation d'une épreuve

VTT –Règlement du Challenge Compétitions UFOLEP

UFOLEP Haute-Vienne 2025-2026

a. Accueil et départ :

L'organisateur affichera

- le plan du circuit avec le dénivelé avec toutes les indications utiles pour les participants.
- Le programme avec les différentes heures de départ et nombre de tour à parcourir
- Le classement provisoire du challenge devra être affiché avant le départ de chaque épreuve.
- Le règlement du challenge

Pour un raid : annoncer à l'avance l'heure de fin de pointage pour le classement des concurrents.

b. Classement

Seuls les concurrents qui auront franchis la ligne d'arrivée pourront être classés. Les classements devront être faits par et sous la responsabilité d'un membre de la commission technique départementale de VTT. Le résultat final de chaque épreuve devra être affiché et porté à l'attention des participants. Un classement scratch par catégorie sera établi à chaque épreuve, indépendamment du classement du challenge.

c. Collecte des résultats et élaboration des classements

A l'issue de chaque épreuve, un rapport de clôture rempli, signé, avec la liste des engagés et les résultats seront à envoyer dans les 48 h suivant l'épreuve au comité départemental UFOLEP cd.hautevienne@ufolep.org avec en copie le responsable de la commission départementale de VTT pradeaujmom@yahoo.fr et le responsable du challenge compétition jc.rochelin@orange.fr.

Le classement provisoire du challenge sera envoyé à l'organisateur de l'épreuve suivante et devra être affiché de façon visible au départ de celle-ci

VTT –Règlement du Challenge Compétitions UFOLEP

UFOLEP Haute-Vienne 2025-2026

d. Récompenses

Le club organisateur décide lui-même des récompenses qu'il veut attribuer, sans aucune obligation.

9. Challenge individuel

a. Classements :

Les classements seront établis selon les catégories suivantes :

- Jeunes 11-12 ans (nés en 2013 et 2014)
- Jeunes 13-14 ans (nés en 2011 et 2012)
- Jeunes 15-16 ans (nés en 2009 et 2010)
- Féminines 17 ans et + (nées en 2008 et avant)
- Hommes 17-19 ans (nés de 2006 à 2008)
- Hommes 20-29 ans (nés de 1996 à 2005)
- Hommes 30-39ans (nés de 1986 à 1995)
- Hommes 40-49 ans (nés de 1976 à 1985)
- Hommes 50-59 ans (nés de 1966 à 1975)
- Hommes 60 ans et + (nés en 1965 et avant)
- Les tandems

b. Répartition des points :

- **si + de 10 partants dans la catégorie :**

Les 20 premiers de chaque catégorie se verront attribuer des points selon le barème de 30 points à 11 points, tous les autres coureurs classés ou ayant pris le départ marqueront 10 points.

1^{er} : 30 points

5^{ème} : 26 points

9^{ème} : 22 points

2^{ème} : 29 points

6^{ème} : 25 points

10^{ème} : 21 points

3^{ème} : 28 points

7^{ème} : 24 points

11^{ème} : 20 points

4^{ème} : 27 points

8^{ème} : 23 points

12^{ème} : 19 points

VTT –Règlement du Challenge Compétitions UFOLEP

UFOLEP Haute-Vienne 2025-2026

13 ^{ème} : 18 points	17 ^{ème} : 14 points	
14 ^{ème} : 17 points	18 ^{ème} : 13 points	21 ^{ème} et + 10 points
15 ^{ème} : 16 points	19 ^{ème} : 12 points	
16 ^{ème} : 15 points	20 ^{ème} : 11 points	

- si – de 11 partants dans la catégorie :

Les classés se verront attribuer de 20 à 11 points, les coureurs partants non classés marqueront 10 points

1 ^{er} : 20 points	6 ^{ème} : 15 points	10 ^{ème} : 11 points
2 ^{ème} : 19 points	7 ^{ème} : 14 points	11 ^{ème} : et +: 10 points
3 ^{ème} : 18 points	8 ^{ème} : 13 points	
4 ^{ème} : 17 points	9 ^{ème} : 12 points	
5 ^{ème} : 16 points		

Exception pour la Frédéric Mistral il y aura deux compétitions :

- Soit grand Raid 45 km (points au challenge à partir de 30 points)
- Soit Petit Raid de 25 km (points au challenge à partir de 20 points)

Le challenge sera établi sur les 9 meilleurs résultats obtenus sur les 10 épreuves au calendrier plus Régional VTT (et 8 sur les 9 épreuves pour les 11/12 ans)

10. Challenge club :

Prise en compte des 5 meilleures places de chaque club, dans les différents classements : (si moins de 6 partants dans une catégorie, les places obtenues seront majorées de 5 points)

Les clubs qui n'auront pas 5 classés se verront attribuer, pour chaque coureur manquant, le nombre de participants de la catégorie la plus représentée sur l'épreuve + 10 points.

VTT –Règlement du Challenge Compétitions UFOLEP

UFOLEP Haute-Vienne 2025-2026

Ex : Si la catégorie "-20-29 ans" est la plus représentée avec 20 coureurs, il sera ajouté $20 + 10 = 30$ points à chaque coureur manquant.

Tous les clubs présents sur une épreuve seront classés.

Ils marqueront de 1 point pour le dernier jusqu'à « x » points pour le premier.

Les 12 compétitions seront prises en compte pour le challenge individuel et le challenge clubs.

11. Récompenses du challenge

Une remise des trophées du challenge est organisée par le comité départemental courant novembre

Les 3 premiers de chaque challenge seront récompensés. De plus, pour les 3 challenges Jeunes communs filles-garçons, la première fille sera récompensée si elle ne figure pas sur le podium final.

12. Qualification pour le National UFOLEP

Pour être sélectionnable, il est obligatoire de participer aux 2 épreuves qualificatives (Départemental et Régional) sauf dérogation accordée par la commission technique départemental VTT pour absence justifiée à une épreuve.

A l'issue du Départemental, les 3 premiers coureurs de chaque catégorie seront directement qualifiés pour le National.

Les autres coureurs de la Haute-Vienne obtenant un podium au championnat Régional viendront s'ajouter à la liste des sélectionnés.

En fonction du nombre de podiums au Régional et des forfaits éventuels, une consultation sera faite auprès des coureurs suivants dans l'ordre, 4^{ème} du Régional, 4^{ème} du Départemental, 5^{ème} du Régional, 5^{ème} du Départemental, etc... jusqu'à obtenir une liste de 5 sélectionnés au total.

Chez les 11-12, 13-14, 15-16 et 17-19 ans, une liste de 9 sélectionnés sera établie de la même façon.

VTT –Règlement du Challenge Compétitions UFOLEP

UFOLEP Haute-Vienne 2025-2026

La commission technique départementale désignera elle-même le 6^{ème} coureur et le remplaçant (le 10^{ème} et le remplaçant chez les 11/12, 13-14, 15-16 et 17-19 ans).

L'ordre sur la feuille d'engagement sera en principe établi en fonction des places qualificatives, 1^{er} du Régional, 1^{er} du Départemental, 2^{ème} du Régional, 2^{ème} du Départemental, etc... Cependant, la commission technique départementale se réserve le droit de remonter dans la liste un coureur à fort potentiel pour la sélection qui aurait eu des problèmes dans les phases qualificatives.

13. Obligations et Recommandations du coureur :

- a. Respecter les organisateurs et les officiels qui sont là pour vous permettre de pratiquer votre sport en toute sécurité, en cas de désaccord sur le classement merci de le signaler en fin de course.
- b. Ne pas jeter les emballages de barres, pipettes... et merci de les garder dans votre poche de maillot.
- c. Respecter les autres concurrents en ne forçant pas le passage pour doubler. Annoncer et préciser le côté par lequel vous allez doubler.
- d. Et inversement ne pas empêcher les autres concurrents de vous dépasser s'ils roulent plus rapidement.
- e. Respecter le code de la route.
- f. Ne pas s'échauffer sur le circuit pendant les autres courses sous peine de disqualification.
- g. Obligation de porter votre casque dès que vous êtes sur le VTT et il est fortement recommandé de porter des gants.
- h. Assurez-vous auprès des organisateurs si vous êtes récompensés et rester à la remise ... Prévenir les organisateurs en cas d'impossibilité d'assister à la remise des récompenses.
- i. Porter le maillot de votre club sur les compétitions du challenge sauf pour les Champions Départementaux et Régionaux qui**

VTT –Règlement du Challenge Compétitions UFOLEP

UFOLEP Haute-Vienne 2025-2026

doivent porter leur maillot de Champion Départemental ou Régional

- j. Port du maillot de club pour tous y compris les champions sur les championnats Départementaux et Régionaux.
- k. **Lors de la remise des récompenses, port de la tenue cycliste obligatoire sur le podium. Tenue complète exigée pour les championnats.**

14. Réclamations

Elles doivent être présentées dans le quart d'heure qui suit l'affichage des résultats auprès de l'organisation, des commissaires UFOLEP et des représentants de la commission technique départementale, seuls habilités à les recevoir.

Le cas échéant, elle devra figurer sur le rapport de clôture qui sera transmis au comité départemental UFOLEP dans les 48h suivant l'épreuve

La participation à ce challenge implique la parfaite connaissance du règlement national et son acceptation. Aucune réclamation relative au circuit et au dit règlement ne sera prise en compte

Toute tricherie ou comportement antisportif lors des épreuves sera sanctionné par une disqualification immédiate du coureur, sans aucun dédommagement.